

AVIS SPECIFIQUE DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Objet : Service de Consultants

CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA CUVETTE DE NGALENKA

Réf. RFP/QCBS/No. MCA-IWRM03

1. La Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du SENEGAL (« Gouvernement ») ont signé un Compact pour appuyer le Millennium Challenge Account Sénégal dans la lutte pour la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique de la République du Sénégal (le Compact) pour un montant d'environ Cinq Cent Quarante Millions de dollars US (US\$ 540.000.000) (« Financement MCC »).
2. Le Gouvernement agissant par l'intermédiaire du MCA-Sénégal se propose d'affecter une partie du financement du MCC au règlement des paiements autorisés au titre du contrat pour lequel cette demande de proposition est préparée pour financer les services de consultants pour assister le Gouvernement **dans le Contrôle et la Supervision des travaux d'aménagement et d'équipement de la cuvette de Ngalenka.**
Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
3. Le Gouvernement est représenté, dans le cadre de la présente Demande de Propositions par MCA-Sénégal. MCA-Sénégal exécutera l'accord de service de consultants résultant de la Demande de Propositions. Toutes actions contraires dans cette Demande de Propositions, toutes références aux actions prises ou droits reçus par le MCA-Sénégal dans cette Demande de Propositions, y compris le modèle de contrat devront être prises par le Gouvernement.
4. Cette Demande de Propositions est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché publié sur le site Internet de MCA-Sénégal le 13 janvier 2012, sur les sites de DgMarket et UNDB respectivement les 13 et 20 janvier 2012, ainsi que dans la presse locale du 30 Janvier au 04 février 2012.
5. MCA-Sénégal, de la part du Gouvernement invite à la soumission de propositions relatives aux services de consultants pour le **Contrôle et la Supervision des travaux d'aménagement et d'équipement de la cuvette de Ngalenka.**
De plus amples détails concernant la présente Demande de Propositions, sont fournis dans les Termes de Référence.

La Demande de Proposition (« DP ») relative **au Contrôle et la Supervision des travaux d'aménagement et d'équipement de la cuvette de Ngalenka** est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles (« Consultants ») qui souhaitent soumissionner. Les formes d'association admises entre Consultants sont la coentreprise et le contrat de sous-traitance visant la prestation de services de consultants dans le but de mettre en commun de manière complémentaire les domaines d'expertise respectifs des Consultants s'associant et d'optimiser leur capacité à exécuter leurs obligations et à réaliser leur mission avec succès conformément aux termes de référence.

6. Les services de consultants sont requis pour **16 mois** (2 mois avant le démarrage des travaux, 12 mois de supervision des travaux, 1 mois pour la préparation du rapport finale et 1 mois pour les visites pendant la période de garantie). Cette durée inclut les délais d’approbation des rapports et les visites pendant la période de garantie.
7. Un consultant sera choisi conformément à la Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC). La procédure d’évaluation est exposée dans les sections de la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés » disponibles sur le site Internet de MCC: www.mcc.gov.
8. Le Dossier de la DP comprend les sections suivantes:

Section 1	Instructions aux Consultants
Section 2	Données Particulières de la Demande de Propositions
Section 3	Critères de Qualification et d’Evaluation
Section 4 A	Formulaires de Proposition Technique
Section 4 B	Formulaires de Proposition Financière
Section 5	Formulaires relatifs au Marché :
Section 6	Termes de Référence

9. Les Consultants qui souhaitent soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, à l’adresse suivante, en indiquant leurs coordonnées complètes :

Email: pamsenegal@charleskendall.com avec Copie: info@mcasenegal.org

Une réunion préparatoire à la soumission des Propositions se tiendra à Dakar, **le 03 avril 2012 à 10 H** (heure locale) à MCA-Sénégal, 6 Route de Ngor. Il est vivement recommandé aux Consultants éventuels ou à leurs représentants d’y assister, mais elle n’est nullement obligatoire.

10. La date limite de dépôt des Propositions est **le 24 avril 2012, à 15 H** (heure locale). Les Propositions déposées après ces date et heure ne seront pas prises en considération et seront retournées sans avoir été ouvertes. Il est très important que les Consultants prennent en compte les distances et les formalités douanières dans leur calcul du temps que leur Proposition prendra pour arriver à destination.

Il est fortement conseillé aux Consultants intéressés de lire toutes les sections du document, y compris les termes de référence et le modèle de contrat et de solliciter les éclaircissements nécessaires durant la période prévue pour cette consultation. MCA-Sénégal et MCC n’accepteront aucune demande de modification de ce document après la remise des propositions techniques et financières.

Nous vous prions d’agréer l’expression de nos salutations distinguées,

M. Ibrahima Dia
Directeur Général de
MCA-Sénégal